



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Le Conseil municipal de Fains-Véel s'est réuni le 27 avril 2026. Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité, à l'exception d'un point relatif à l'attribution d'une subvention (1 voix contre).

1. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil municipal a adopté son règlement intérieur, désormais obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants. Ce document fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée dans le respect des dispositions légales en vigueur.

2. DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les membres des cinq commissions permanentes ont été désignés :

- Finances – Administration générale – Communication
- Travaux – Urbanisme – Forêt – Espace rural
- Sports – Jeunesse – Animation et Culture
- Sociale – Politique familiale – Seniors
- Sécurité – Entretien de la commune

3 A 12. DESIGNATIONS DANS LES ORGANISMES ET COMMISSIONS

Le Conseil municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein de plusieurs instances :

- Commission d'appel d'offres
- Conseil d'administration de l'orchestre d'harmonie
- Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Office municipal des sports
- Office municipal de la culture et des loisirs
- Commission communale des impôts directs
- Syndicat intercommunal AGEDI
- Fédération pour l'électrification (FUCLEM)
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Commission consultative de Véel

13. BUDGET PRIMITIF 2026 - VILLE

Le budget primitif 2026 s'équilibrant comme suit a été adopté.

Fonctionnement

- Recettes : 2 263 626,67 €
- Dépenses : 2 263 626,67 € dont Épargne brute : 351 016,66 €

Le budget est marqué par :

- une baisse des recettes fiscales et des produits de services
- une augmentation maîtrisée des dépenses, notamment liées à l'énergie et aux charges de personnel

Investissement

La section d'investissement s'élève à 2 371 482,32 €.

Principaux projets :

- Réhabilitation de l'ensemble mairie / école maternelle
- Rénovation des installations sportives
- Travaux de voirie dont chemin de Tourteloup

14. BUDGET PRIMITIF 2026 - CAISSE DES ECOLES

Le budget de la Caisse des écoles a été adopté.

Une subvention communale de 35 000 € est nécessaire pour assurer l'équilibre du budget.

15. FONGIBILITE DES CREDITS

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles, conformément à la nomenclature M57.

16. FISCALITE LOCALE

Les taux d'imposition pour 2026 ont été maintenus :

- Taxe foncière sur le bâti : 48,42 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 43,82 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,55 %

17 A 19. SUBVENTIONS

- Subvention à la Caisse des écoles : 35 000 €
- Subvention au CCAS : 17 000 €
- Subvention à l'association Patrimoine en Barrois : 1 000 €

20. AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADES

Le dispositif d'aide aux travaux de ravalement des façades dans les centres anciens est reconduit pour l'année 2026.

21 A 26. MARCHES PUBLICS – AVENANTS

Plusieurs avenants ont été approuvés concernant :

- les travaux de réhabilitation mairie / école
- les équipements sportifs

Ces ajustements portent sur des modifications techniques en cours de chantier.

27. PARTICIPATION AU BAFA

La commune participera au financement de la formation BAFA d'un jeune de la commune à hauteur de 102,50 €.

28. DECLASSEMENT DE PARCELLES

Le conseil municipal a approuvé le déclassement de portions de voirie en vue de leur intégration dans le domaine privé communal.

29. SERVICE RETRAITE

L'adhésion au service retraite du Centre de gestion de la Meuse est renouvelée via une convention actualisée.

30. RESTAURATION SCOLAIRE

La convention avec la Ville de Bar-le-Duc pour la fourniture de repas scolaires est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.